

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux

Le 28 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2022

PRÉSENTS : MMES LESENNE – SCHROEDER – TABEL

MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESCLIDES –

DESLANDES – HUBERT – SUTRE

EXCUSÉES : MMES GUÉRIN – POT**ABSENTS** : MME STAËL – MM JUANOLA - LEROY**POUVOIR** : MME GUÉRIN a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur DESCLIDES a été nommé secrétaire.

2022-03-04 D**OBJET : Vote des taux d'imposition 2022.**

Monsieur le Maire présente l'analyse prospective qui a été réalisée et rappelle l'impact de la crise sanitaire de la COVID 19 sur le budget des familles, ainsi que l'augmentation du prix de l'énergie ces dernières semaines. Il précise également que l'Etat a augmenté les bases d'imposition de 3,4% en 2022.

Monsieur le Maire propose, en accord avec la commission « Finances-Budget » de maintenir les taux 2021.

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière bâtie	51,29%	51,29 %
Taxe foncière non bâtie	55,44 %	55,44 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le maintien des taux d'imposition.

Fait à Jauldes, le 29 mars 2022

Le Maire

Sébastien BOIVENT

